

**Mécanisme de récupération des coûts liés à des
événements imprévisibles en réseaux autonomes**
R-3905-2014 Phase 2

Analyse du ROEE et mise à jour

Jean-Pierre Finet, analyste en énergie

8 juillet 2015

ROEE

- **Récente adhésion d'Écohabitation**
 - *OBNL qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, durables, abordables et accessibles à tous.*
- **Collaboration avec l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE)**
 - *OBNL qui vise à promouvoir la sécurité énergétique et environnementale aux îles de la Madeleine.*

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3905-
2014 PHASE 2
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 8 JUILLET 2015

Pièces n°: C-ROEE-

0039

Contexte

- Refus de la Régie de porter le coût du déversement de Cap-aux Meules au compte d'écarts relatifs aux achats de combustibles
- Demande à Hydro-Québec de proposer un mécanisme permettant de récupérer les coûts des événements imprévisibles

3

Selon Hydro-Québec

- Évènement imprévisible
 - ...premier événement important... (HQD2, Doc.2, p.7)
 - ...aucun autre événement imprévisible en réseaux autonomes ayant une incidence majeure sur les coûts n'est survenu. (HQD2, Doc.5, p.5)
 - Le Distributeur fait face à de tels travaux pour la première fois. (HQD2, Doc 5. p.7)
 - Le fait que le déversement d'hydrocarbures à Cap-aux-Meules soit le seul événement recensé de cette ampleur a été le facteur déterminant dans le choix du mécanisme proposé. (HQD 2, Doc.7, p.4)
 - Compte tenu que les événements imprévisibles en réseaux autonomes faisant l'objet de la présente demande sont des événements inattendus et peu fréquents, le Distributeur est d'avis que l'inclusion d'une provision pour aléas d'exploitation dans les revenus requis annuellement aurait pour conséquence d'augmenter indûment les coûts assumés par les clients. (HQD2, Doc. 7, p.4)

4

Position du ROEE

- Information présentée par Hydro-Québec est incomplète et inexacte
 - Déversements plus communs que prétendu
 - 1 par centrale aux IDM et Anticosti
 - Plusieurs évènements similaires dans les réseaux autonomes constatés en 1989, totalisant plusieurs dizaines de milliers de litres d'hydrocarbures et plus de 20 M\$ de dommages , sans compter les dommages à la nappe phréatique unique des IDM et les coûts de surveillance (montant plus élevé en \$ actualisés)
 - Rapport de performance environnementale 1999 d'Hydro-Québec R-3401-98, HQT3, Document 4, p.25.

5

Position du ROEE

- La récupération des coûts dans la base tarifaire devrait être conditionnelle à la reconnaissance de la valeur du risque dans le coût réel de l'énergie, sinon l'actionnaire devrait assumer 100% du risque et des coûts inhérents à ce type d'évènement
- L'inclusion d'une provision dans les revenus requis permet refléter le coût réel de l'énergie, et par conséquent du coût évité, en captant la valeur du risque associé au type de production d'énergie
- Adoption d'un mécanisme = opportunité de favoriser la réduction de la dépendance aux hydrocarbures pour la production d'électricité dans les réseaux autonomes et les risques qui y sont associés ou au moins éviter que le traitement de tels coûts équivaille à un incitatif au choix de moyens de production polluants et dommageables pour l'environnement

6

Enquête sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

- *L'utilisation des combustibles fossiles est omniprésente sur le territoire madelinot. Une réduction de leur utilisation serait bénéfique pour la protection des nappes phréatiques. Une stratégie énergétique spécifique aux îles de la Madeleine mérite d'être développée, car elle pourrait contribuer à réduire la présence de ces combustibles. La commission d'enquête encourage les Madelinots à poursuivre le développement de cette stratégie.*
(BAPE, 10 décembre 2013)

7

Communiqué de l'AMSÉE

- « *Quand Hydro-Québec se verra-t-elle imposer de commencer sans délai un plan d'investissement responsable et conséquent permettant d'engager la transition énergétique de ses réseaux autonomes et ce, sans menacer le développement des communautés desservies?* » 8 juillet 2015

8

Proposition d'Hydro-Québec

- Simple compte d'écarts ≠ Mécanisme
 - ne respecte pas l'esprit de la décision
- Simple récupération des coûts telle que proposée est non souhaitable (déresponsabilisation)
- Risque = déséquilibre simplement transposé de l'actionnaire aux clients
- N'incite pas à la réduction du risque relié à la dépendance aux hydrocarbures des réseaux autonomes

9

Recommandations du ROEE

- Inspiré du modèle du *Mécanisme de récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures*
 - Création et maintien d'une provision d'approximativement 25 M\$ déterminée à partir du coût moyen des événements constatés en 1989 et en 2014
 - La provision pourrait être revue à la baisse proportionnellement à la réduction du niveau de risque résultant de la transition énergétique
 - Création d'un compte de frais reportés afin de comptabiliser les coûts de tels événements
 - Aucun seuil minimum
 - Création d'un fonds de transition énergétique visant à réduire la dépendance des réseaux autonomes aux hydrocarbures et les risques qui y sont associés
 - 20% des coûts constatés à partir de 2014
 - Intérêts du compte provisionnel

10

